



Reprendre nom de naissance suite à divorce

Par **anna**, le **22/12/2009** à **10:20**

Bonjour,

j'ai divorcé il y a 10 ans, et j'ai conservé en nom d'usage celui de mon ex-mari, aujourd'hui j'aimerais reprendre mon nom de naissance.

Quelles démarches dois-je effectuer, et puis-je les faire moi-même auprès du tribunal.

Merci de votre réponse

Recevez mes cordiales salutations

A Fougerat

Par **Tisuisse**, le **22/12/2009** à **13:42**

Bonjour,

En fait, vous n'avez jamais perdu votre nom de jeune fille, le nom de votre naissance. Pour tous les documents officiels vous étiez, du jour de votre mariage à celui de votre divorce : Madame..... (nom de jeune fille) épouse (nom de famille de votre mari). Lors de votre divorce, vous êtes devenue : Madame..... (nom de jeune fille) divorcée de (nom de famille de votre mari). Normalement, depuis le jour du prononcé du divorce, jugement devenu définitif, vous n'aviez plus le droit de conserver, comme nom d'usage, celui de votre ex-mari. Donc, vous n'avez jamais perdu votre nom de jeune fille.

Par **anna**, le **22/12/2009** à **14:51**

RE Bonjour

merci de votre réponse, mais

En fait mon nom d'usage est toujours celui de mon ex-mari car il m'avait accordé le droit de le porter, c'est inscrit sur le jugement du divorce.

les documents administratifs ont été réalisés avec cet accord, telle ma carte d'identité or aujourd'hui, je ne voudrais plus que ce nom d'usage apparaisse.

Est-ce possible ?

merci de votre réponse

Recevez mes cordiales salutations